

sur le travail commun, vous avez, vous, prélevé le double de ce montant jusqu'à concurrence de 78 millions de dollars, dont 72 millions soutirés directement à notre population. Cela représente environ \$15 par tête, soit près de \$90 prélevés sur les revenus de chaque famille en plus de ses frais de subsistance. C'est le peuple qui a fourni cet argent, et l'on ne saurait nier que c'est faire preuve à son égard d'exigences énormes, sans compter que ces exigences sont aujourd'hui le double de ce qu'elles étaient en 1896.

Eh bien ! monsieur l'Orateur, que reste-t-il à faire ? D'ici quatre ans, \$134,000,000 de notre dette publique viendront à échéance, et il nous faudra faire appel au marché financier pour trouver cette somme. En sept ans, il va nous falloir trouver \$147,000,000, et, en outre, il nous faudra \$100,000,000 pour les énormes dépenses de chemins de fer dont l'ère ne fait que commencer. Il ne serait peut-être pas très difficile de trouver ces 247 millions, à supposer que nos revenus continueront à augmenter comme ils l'ont fait depuis dix ans, et à supposer que l'état de prospérité générale se maintienne. Mais, où trouver l'homme qui nous garantira dix autres années d'abondance, et qui puisse se faire fort de nous ouvrir, quand nous voudrions, les marchés financiers du monde ? Sur ces 247 millions, il n'y a que 47 millions de disponibles dans le fond d'amortissement. Les 200 autres millions devront être trouvés coûte que coûte. Adviennent les mauvaises années—ces mauvaises années sont inévitables, et le financier bien avisé ne doit jamais les perdre de vue—et ces obligations, que nous ne pouvons pas éluder, seront mises à la face du pays. Il y aura alors des grincements de dents, et ces messieurs s'apercevront alors qu'il n'est pas aussi aisé qu'ils se l'imaginent de trouver 247 millions de dollars, ou de soutirer cette somme aux goussets de nos gens.

J'en arrive maintenant à la commission des assurances. Je n'ai pas dessein de revenir sur ce qui a déjà été si bien exposé par ceux qui m'ont précédé. Je suis, sur tout cela, entièrement de l'avis de mon honorable ami, M. R. L. Borden. Je n'irai pas tout à fait aussi loin que le très honorable premier ministre, qui s'est exprimé sur ce sujet cette après-midi. J'ai tout lieu de croire qu'il n'y a rien à reprocher à nos hommes d'affaires, à nos banquiers et à nos directeurs de compagnies d'assurance. Loin de moi la pensée de vouloir laisser planer le moindre soupçon et de tenir pour établi ce qui n'a pas été prouvé, bien que personne, aux Etats-Unis, n'eût soupçonné les scandales qui viennent d'être mis à jour avant que le comité Armstrong eut commencé à siéger. Nous n'avons pas, pour ces tripotages, le tempérament de nos amis les Américains, et je ne m'attends pas qu'il se produise ici rien de semblable. Le Gouvernement a opté pour l'institution d'une commission royale. Mais une autre enquête au-

rait pu être ouverte, et celle-là par le Parlement lui-même. Le Gouvernement a décidé ce qu'il fallait faire. Nous allons le suivre de près, et le Parlement est là, armé de tous ses pouvoirs, pour censurer au besoin cette commission si elle n'accomplit pas bien sa tâche. Mais voici, monsieur l'Orateur, où la faculté de tout savoir et de tout connaître, dont se pique cette administration, prête aux plus étranges commentaires.

A la cour suprême, en cette ville, siège un magistrat éminent et distingué, et l'autre jour les journaux ont publié une lettre de ce magistrat dont la teneur n'est rien moins qu'une dénonciation catégorique et absolue de certaines lois édictées en 1899, c'est-à-dire à une époque où ce juge éminent faisait partie du Gouvernement. Et cela m'a rappelé un incident qui s'est passé dans l'histoire des commissions instituées en ce pays. En 1899, un homme très influent s'est présenté devant le gouvernement et le ministre des Finances, pour exposer un projet tendant à faciliter les placements. Les traditions du département des Finances avaient toujours été, en ces matières, extrêmement conservatrices. Il s'agissait, dans le projet en question, de placements comportant un fort élément de danger. Le sujet fut discuté à fond en comité, et je m'opposai à la chose et en appelai au ministre des Finances de maintenir intacts les traditions que nous avions toujours suivies jusqu'à lors en ces matières. Le comité partageait mon avis. J'ignore si le ministre des Finances penchait ou non pour mon avis, mais ce que je sais c'est que plusieurs membres du comité n'appartenant pas à mon parti se levèrent pour approuver entièrement ce que j'avais dit. A la réunion suivante du comité, ceux-là mêmes qui s'étaient ainsi exprimés en ma faveur me firent subitement volte-face, et le résultat de tout cela fut que l'homme influent en question put recruter assez d'adhérents pour se rire de toute opposition et pour nous imposer les projets que ce juge distingué de la cour suprême, dont je viens de parler, condamne et déplore aujourd'hui. S'il doit y avoir maille à partir, en ce pays, avec les compagnies d'assurance, on peut être sûr que le gros de notre enquête portera sur les placements, plutôt que sur les questions d'administration.

On a beaucoup parlé des provinces du Nord-Ouest. J'approuve entièrement ce passage du discours du trône où l'on se réjouit de l'entrée de ces territoires dans la Confédération, et du concours de ces nouvelles et immenses ressources. Ces territoires ont certes été bien inspirés de joindre leur sort à nous. Le jour de l'inauguration a été aussi splendide qu'on pouvait le désirer pour un semblable événement. Le soleil brillait dans un ciel rayonnant, et les esprits et les cœurs en avaient reçu comme un renouveau d'espérance et d'ardeur. C'est toujours une grande date, pour un jeune homme, que

M. FOSTER.